

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2710-92

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES DE L'ARRONDISSEMENT DE LACHINE ET DES ARRONDISSEMENTS DE SAINT-LAURENT, DE LASALLE ET DU SUD-OUEST PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2710-92 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2710 SUR LE ZONAGE

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil d'arrondissement, suite à l'adoption, à sa séance ordinaire du 19 juin 2017, du projet de règlement numéro 2710-92 modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) et autres dispositions connexes, tiendra une assemblée publique de consultation le 7 août 2017 à 18 h 45 dans la salle du conseil située au 1800, boulevard Saint-Joseph, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

QU'AU cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou la personne désignée par lui expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE l'objet de ce projet de règlement est d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) et autres dispositions connexes;

QUE ce projet de règlement vise l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Lachine;

QUE ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire, puisqu'il s'agit d'un règlement de concordance;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement au 1800, boulevard Saint-Joseph durant les heures de bureau.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 27 juillet 2017.

Diane Mongeau
Secrétaire d'arrondissement substitut
Arrondissement de Lachine

PUBLIC CONSULTATION MEETING ON DRAFT BY-LAW NUMBER 2710-92

TO ALL PERSONS INTERESTED OF THE BOROUGH OF LACHINE AND THE BOROUGHS OF SAINT-LAURENT, OF LASALLE AND OF SUD-OUEST BY DRAFT BY-LAW NUMBER 2710-92 AMENDING ZONING BY-LAW NUMBER 2710

NOTICE is hereby given:

THAT the borough council, following the adoption, at its regular sitting of June 19, 2017, of the draft by-law number 2710-92 amending zoning By-law number 2710 in order to insure its concordance with the Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) and other related dispositions, will hold a public consultation meeting on August 7, 2017 at 6:45 p.m., in the council chamber, 1800, boulevard Saint-Joseph, in accordance with the provisions of an *Act respecting land use planning and development* (CQLR, chapter A-19.1);

THAT at this public meeting, the borough mayor or the person designated by him will explain this draft by-law and the consequences of its adoption and will hear all persons wishing to be heard on the subject;

THAT the object of the draft by-law is to insure its concordance with the Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) and other related dispositions;

THAT this draft by-law concerns the entire territory of the Lachine borough;

THAT this draft by-law does not contain provisions subject to approval by way of referendum, because it is a by-law of concordance;

THAT this draft by-law is available for consultation at borough hall, 1800, boulevard Saint-Joseph during business hours.

Given in Montréal, borough of Lachine, this July 27, 2017.